



VIIIèmes Assises européennes de la montagne
Les jeunes au sommet : la voie vers l'avenir des montagnes

2-4 Octobre 2012

Déclaration de Chambéry

« Améliorer l'attractivité des montagnes pour les nouvelles générations »

Nous, représentants d'Euromontana, rassemblés à Chambéry le 4 octobre 2012, déclarons :

La qualité de vie est au cœur des aspirations des jeunes générations d'Europe. La qualité de vie englobe de nombreuses dimensions comme l'accès aux opportunités d'éducation et d'emploi, à un environnement de qualité, à une alimentation saine, à des relations sociales chaleureuses, au logement, aux services et à la culture. L'importance accordée à ces différentes composantes de la qualité de vie varie d'un individu à l'autre et d'une phase de la vie à l'autre.

Les montagnes ont beaucoup à offrir à ceux parmi les jeunes qui aspirent à une vie proche de la nature et ils sont nombreux. Les jeunes qui viennent de montagne sont majoritaires à dire qu'ils souhaiteraient rester y vivre et y travailler. Mais des conditions de base doivent être réunies pour que les jeunes puissent pleinement s'épanouir en montagne et mener à bien leurs projets de vie. A défaut, le départ sélectif des jeunes, observé dans de nombreuses zones de montagne, continuera, aux dépens des communautés de montagne qui se dépeuplent, des agglomérations qui doivent intégrer, dans une congestion grandissante, des populations toujours plus nombreuses et donc de la cohésion territoriale.

Les jeunes sont intéressés par les zones de montagne :

- **80% des jeunes montagnards interrogés disent qu'ils aimeraient y vivre et y travailler¹ ;**
- leurs motivations sont dans une égale mesure **environnementales** (ils souhaitent vivre dans un cadre agréable proche de la nature) et **sociales** (ils apprécient la chaleur des communautés montagnardes) ;
- ils souhaitent aussi **pouvoir gagner leur vie** dans des conditions économiques satisfaisantes;

Mais les jeunes rencontrent des difficultés dans les zones de montagne :

- des **opportunités d'emploi encore trop limitées en nombre et en diversité**, contraignant les possibilités de carrière ; **trop peu d'emplois qualifiés ou dans les métiers perçus comme « modernes »** ; des emplois saisonniers et précaires dans le domaine du tourisme ; une information insuffisante sur les opportunités d'emploi qui existent ;
- une **offre insuffisante de formation** : les centres existants dans la plupart des cas offrent des cursus trop peu diversifiés, de qualité insuffisante, ou sont situés à des distances trop importantes pour permettre aux étudiants d'y accéder ;

¹ Jeunesse et montagne : synthèse des travaux préparatoires menés par Euromontana en vue des VIIIèmes Assises européennes de la montagne, 2012

- un **manque d'infrastructures** adaptées aux besoins des jeunes en termes de logement, de santé, de transport quotidien pour accéder à l'éducation ou aux activités culturelles ; une **connectivité internet insuffisante ou indisponible** ;
- une **offre d'activités culturelles insuffisante**, notamment en-dehors des centres et des saisons touristiques.

Les difficultés rencontrées conduisent les jeunes à quitter les montagnes pour aller étudier ailleurs. Bien souvent, ils s'établissent près du lieu où ils ont étudié. Leur retour vers les zones de montagne est alors plus difficile.

Pour améliorer l'attractivité des zones de montagne pour les jeunes, nous appelons :

- à la reconnaissance, par la politique régionale européenne et les politiques d'aménagement du territoire, des montagnes comme des **pôles de développement** susceptibles d'apporter une **contribution significative** à la croissance de l'Europe et aux objectifs que les pays européens veulent atteindre à l'horizon 2020 ;
- à investir dans ces territoires, pour qu'y prospère une **économie diversifiée**, valorisant leurs avantages comparatifs et leur **potentiel de croissance** endogène ; en particulier soutenir **l'innovation et l'entrepreneuriat** pour favoriser le développement des métiers d'avenir dans des secteurs de pointe, tels que par exemple l'énergie, les TIC, la bio-économie, la santé et notamment la télémédecine, les soins et services aux seniors, et moderniser les métiers traditionnels ;
- à **favoriser le recrutement des jeunes (montagnards et non-montagnards) dans l'économie locale** en améliorant la communication entre les employeurs et les demandeurs d'emploi (liens directs, cabinets de conseil en recrutement, plate-formes de communication des offres d'emploi) ;
- à **améliorer l'offre d'éducation et son adéquation avec l'économie locale** :
 - à soutenir le **développement d'une offre d'éducation et de formation diversifiée**, adossée à des centres de recherche travaillant spécifiquement en montagne et sur la montagne ; susceptible de répondre aux aspirations, diversifiées elles-aussi, des jeunes montagnards, et capables d'attirer des jeunes des autres régions (antennes universitaires décentralisées, écoles spécialisées...) ;
 - à combler l'écart entre l'offre d'éducation disponible en montagne et l'économie locale en encourageant, **de l'école primaire à l'université**, les liens entre les écoles et les entreprises ainsi qu'en développant les stages et l'apprentissage ;
 - à **repenser le système éducatif en intégrant les possibilités offertes par les TIC** ; à développer **l'enseignement à distance** là où il est susceptible d'améliorer l'accès des étudiants à des contenus plus diversifiés ;
 - à favoriser les **échanges entre les écoles et les instituts d'enseignement de montagne** et **d'autres écoles et universités à travers l'Europe**, en utilisant notamment les programmes COMENIUS et ERASMUS ;

- à organiser les services en montagne de telle sorte qu'ils puissent répondre aux attentes spécifiques des jeunes notamment :
 - **infrastructures de base** : l'accès à l'eau et l'électricité doivent être garantis dans tous les lieux où ce n'est pas encore le cas (Europe du Sud-Est) ;
 - **logement** : la pression foncière et immobilière peut être très élevée en montagne et les logements peu accessibles aux jeunes étudiants ou travailleurs et peu adaptés aux saisonniers. Les autorités territoriales doivent organiser **une offre de logements locatifs et sociaux** pour les jeunes ;
 - **santé** : le système de santé, dans son organisation, doit adopter une approche beaucoup plus territoriale, de façon à fournir des services adaptés aux besoins des jeunes (maisons de santé, télémédecine etc...), y compris en-dehors des hautes saisons touristiques ;
 - **TIC** : le développement du **très haut-débit** doit être priorisé en montagne car c'est une condition sinequanone de l'attractivité de ces zones pour les jeunes, tant pour leurs usages sociaux, culturels, qu'éducatifs et professionnels ;
 - **transport** : développer des offres de **transport** adaptées aux besoins de mobilité des jeunes (taxi ou bus à la demande, covoiturage, bus de nuit, ramassage scolaire...) ;
 - **accueil des enfants** : il faut développer les infrastructures de garde qui sont un point important pour l'accueil des jeunes couples avec enfants ; il faut également déployer des solutions collectives permettant de maintenir l'accès à des écoles de proximité (transport des enfants, classes groupées et multi-niveaux...) ;
- à **repenser**, dans les politiques d'aménagement du territoire, **les liens entre urbain et rural, montagnes et zones basses** afin de favoriser la **complémentarité entre les territoires** : la proximité de centres urbains multiples de taille petite ou moyenne peut en effet être une réponse aux besoins des jeunes en termes de services et d'activités culturelles ;
- à développer les **liens intergénérationnels**, à des fins sociales, mais également de façon à favoriser la transmission du capital (équipements, bâtiments, terres...) et des entreprises ;
- à faciliter **l'intégration des jeunes** qui s'installent en montagne, par des mesures de **formation et d'accompagnement** ;
- à renforcer, au niveau des autorités territoriales, une **participation formelle des jeunes dans la formulation des stratégies politiques et dans les instances décisionnelles** (démarche prospective Montagne 2040 en Rhône-Alpes, élus jeunes, conseil, parlement des jeunes...) ;

- à reconnaître le rôle clé que joue l'agriculture de montagne, productrice d'externalités positives, et à **soutenir l'installation des jeunes agriculteurs** en montagne :
 - en favorisant le **développement de filières rémunératrices**, complètes et efficaces (circuits courts, marchés de niche, transformation maîtrisée par les producteurs), susceptibles de répondre durablement aux besoins de valorisation de productions plus coûteuses, et souvent de plus petite échelle, en montagne qu'en plaine, donnant ainsi envie aux jeunes de s'engager dans ce métier ;
 - en accordant dans le cadre de la PAC, **des soutiens supplémentaires aux jeunes agriculteurs qui s'installent dans les zones à contraintes naturelles**, que ce soit à travers les paiements directs (top-up pour les jeunes et top-up pour la montagne) ou à travers l'utilisation intégrée des mesures de développement rural ;
 - en accordant en particulier des **soutiens préférentiels, et suffisants en regard des surcoûts en montagne, aux investissements** des jeunes ; en travaillant sur les formes innovantes que peuvent prendre ces soutiens (mutualisation, ingénierie financière, facilitation des reprises) ; en offrant un **accompagnement global** et dans le temps de la démarche d'installation ;
 - en travaillant, **au niveau des collectivités** notamment, à **préserver les surfaces agricoles dans les zones sous forte pression foncière**, et à **faciliter l'accès à la terre**, avec l'objectif de favoriser les **installations hors cadre familial** (planification urbanistique intégrant les enjeux agricoles et environnementaux, préemption de terres) ;
 - en appuyant également les jeunes dans leur **pluriactivité**, temporaire pour assurer un revenu en phase de démarrage d'exploitation, ou choisie sur le plus long terme (complémentarité avec le tourisme, l'industrie, les services...).
- à **favoriser l'emploi des jeunes dans le domaine du tourisme et notamment** :
 - développer des réponses innovantes aux problèmes posés par la faible qualité et le caractère saisonnier des emplois, d'une part en matière de **logement**, d'autre part en travaillant sur la **combinaison d'activités économiques** s'effectuant à des périodes différentes de la journée ou de l'année ; travailler pour cela sur la **pluriactivité**, les **formations multi-compétences** et les **groupements d'employeurs** ;
 - encourager les jeunes entrepreneurs touristiques en améliorant leur **accès au capital risque**, en facilitant la **cession et le reprise des entreprises** ;
 - à fournir une **formation professionnelle** permettant d'améliorer la qualité et la performance économique des services touristiques ;
- à **diversifier l'offre de loisirs**, y compris en basse saison dans les lieux touristiques, de façon à ce que les jeunes puissent trouver à s'épanouir et à développer leur créativité ; soutenir plus particulièrement les activités culturelles, qui sont insuffisamment développées par rapport au sport, via des résidences d'artistes, des centres, des festivals, des animations autour des sites patrimoniaux, des maisons de la jeunesse et de la culture...

Demain, une politique de développement intégrée pour les zones de montagne

Les politiques européennes pour la période 2014-2020 devraient offrir de nombreuses opportunités de soutenir des stratégies de développement local intégrées pour les zones de montagne.

Nous appelons le Parlement européen et les Etats européens à sécuriser, dans les actes législatifs qui régiront la programmation future, une **flexibilité suffisante pour que les zones de montagne** puissent financer les actions qui sont les plus importantes pour leur développement et leur contribution à la stratégie UE 2020. Nous attirons à ce sujet l'attention sur les besoins de créer des emplois d'avenir attractifs, ainsi que des infrastructures dans le domaine des **Technologies de l'information et de la Communication**, qui requièrent des **financements significatifs dans toutes les régions montagneuses d'Europe**. Nous insistons également sur la nécessité de prévoir des règles qui facilitent **l'approche intégrée, multi-fonds** et les **programmes et sous-programmes dédiés aux zones de montagne**. Dans ce contexte, nous rappelons la nécessité de progresser, aux niveaux Européen et nationaux, vers une **caractérisation et une délimitation des montagnes d'Europe** à des fins politiques.

Nous appelons la Commission européenne, les autorités territoriales, du niveau national au niveau local et tous les acteurs impliqués dans la préparation des programmes à **tenir compte des points susmentionnés dans l'élaboration des contrats de partenariat, des programmes, et des outils de développement intégré** (approche partenariale du développement local -LEADER/CLLD- investissements territoriaux intégrés et plans d'action conjoints).

Enfin, nous, Euromontana, nous engageons à:

- donner la parole aux jeunes des montagnes, particulièrement en fournissant des **espaces d'interaction sur internet** et en **liant les représentants politiques des jeunes de diverses zones de montagne**;
- **explorer les pistes de projets concernant les jeunes en montagne** qui pourraient permettre de progresser sur les pistes énoncées ci-dessus;
- nous poser **systematiquement la question de la jeunesse** dans les différentes thématiques que nous abordons.